

Thème : hypovalence vestibulaire

Romalu

Posté le: Mer 06 Déc 2006, 13:34:42

Qui peut m'expliquer.. ce que veut dire kinésithérapie vestibulaire pour prépondérance droite gauche sur hypovalence vestibulaire

J'ai des séances de kiné à faire et je n'ai pas trouvé d'explications claires sur ces termes.

Merci de votre aide

Romalu

Mm

Posté le: Ven 08 Déc 2006, 22:43:56

Bonsoir

Prépondérance directionnelle : C'est le rapport entre les réponses nystagmiques droite et gauche : une prépondérance droite veut dire qu'il y a plus de réponse nystagmique à droite (aux épreuves pendulaire ou/et caloriques)

Hypovalence = déficit

Une atteinte vestibulaire, quel que soit la cause, entraîne un déficit ou une hypovalence. Si l'atteinte est fraîche et non compensée, il y a un nystagmus spontané du sens opposé qui entraîne un déséquilibre dans le rapport des nystagmus (un côté apparaît prépondérant sur les épreuves cinétiques pendulaire et/ou caloriques)

Pour un déficit droit :

- si le déficit n'est pas compensé : il y aura une prépondérance gauche
- si le déficit est sur-compensé : il y aura une prépondérance droite
- si le déficit est compensé : il y n'aura pas de prépondérance

- Dans la maladie de Ménière : la prépondérance est variable, en fonction de la phase de la maladie et tout est possible, souvent un déficit et une prépondérance de même côté est la signature de Prosper Ménière !!!!

- La rééducation tente à faire disparaître toute prépondérance.

- Quel que soit l'état du fonctionnement des appareils vestibulaires : le rapport des réponses nystagmiques lors des stimulations cinétiques et/ou caloriques doit être zéro (= absence de prépondérance).

- Une prépondérance directionnelle entraîne une dépendance visuelle qui génère les troubles de l'équilibre.